

CGV Spécifique à Internet, aux sites et aux applications web

Article 1 - Identification de la société prestataire – Conditions générales de vente

La Fabrik, S.A.RL. au capital 2.000.000 XPF dont le siège social est à NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie) 33 bis rue Jean Jaurès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMÉA sous le numéro 914 150. E-mail : contact@la-fabrik.nc - Tel : + 687 26 39 04 - Site Internet : <https://www.la-fabrik.nc/>

La Fabrik est une société ayant pour activité le conseil et la mise en œuvre de projets dans le domaine de la communication et des nouvelles technologies de l'information.

Tout achat, tout devis de prestations commercialisées par La Fabrik entraîne l'adhésion entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Les Conditions Générales déterminent les conditions contractuelles applicables à la fourniture de prestations de services que La Fabrik propose à ses Clients.

Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par La Fabrik qui s'engage dans ce cas à faire apparaître distinctement les modifications apportées et leur date.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle écrite de la part de La Fabrik, prévaloir contre les présentes conditions générales de ventes. L'absence de réponse de La Fabrik ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Prestations

La Fabrik vend des prestations informatiques et multimédias liées à l'Internet et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cela comprend non exhaustivement :

- Conception et réalisation de site Internet et/ou application Web (Intranet / Extranet)
- Marketing digital
- Conception et réalisation d'application mobile et tablette
- Achat de nom de domaine / Hébergement / Référencement / Webmarketing
- Formation à l'utilisation des services Internet mis en place pour le Client.
- Formations dans le domaine de l'Internet.

Article 3 – Cahier des Charges

Le Client s'engage à remettre à La Fabrik un cahier des charges (document contractuel qui définit les spécifications de base du service à réaliser. Outre les spécifications de base, il décrit ses modalités d'exécution. Il définit aussi les objectifs à atteindre et vise à bien cadrer la mission) correspondant à la mission à réaliser.

Le cahier des charges établi par les parties ne subira plus de modification, sauf accord des parties. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.

Si le Client ne fournit pas de cahier des charges avant le début de la réalisation de la commande, ou lorsque le cahier des charges ne donne pas d'indications ou de recommandations suffisamment précises sur la façon dont doit être abordée le développement et/ou la création graphique d'un élément inclus dans la commande, les deux parties s'accordent sur le fait que le choix de la conception est laissé à la libre interprétation de La Fabrik.

Article 4 – Nom de domaine

Afin de permettre à toutes personnes physiques ou morales de s'assurer de la propriété du ou des noms de leur choix. La Fabrik peut procéder à l'enregistrement de noms de domaine avec les extensions : .com, .net, .fr, .eu, .co, .nz, .au, .org, ainsi que .nc

Il appartient au Client de fournir à La Fabrik les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré, tel un Kbis et l'identifiant au répertoire Ridet pour un nom de niveau .nc ou encore le certificat d'enregistrement à l'INPI.

L'enregistrement du nom de domaine du Client ne sera pris en considération qu'à réception par La Fabrik du devis / bon de commande dûment rempli et signé par le Client accompagné du règlement et des justificatifs nécessaires.

La Fabrik s'engage à tout mettre en œuvre auprès des organismes compétents pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine sans obligation de résultat. L'indication de la disponibilité de ce nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom.

La Fabrik mettra en ligne sous ce nom de domaine une page type, non susceptible de personnalisation, faisant apparaître une mention comportant le nom de domaine.

Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

Le Client est seul responsable du choix du nom de domaine, de la recherche préalable sur le droit antérieur éventuel détenu par des tiers et seul responsable vis-à-vis de ces tiers.

Le Client dégage La Fabrik de toute responsabilité relative en cas d'action judiciaire, ou de recherche de responsabilité en général, intentée par un tiers à l'encontre à quelque titre que ce soit, à propos du ou des noms de domaine en question.

En cas de résiliation ou de suspension de la relation contractuelle, les redevances et frais de transfert de délégation resteront à charge du Client.

Article 5 - Hébergement

La Fabrik propose aussi de faire héberger le site des Clients par une société tierce (le Fournisseur). L'offre d'hébergement est liée obligatoirement à une ou plusieurs prestations de services fournies par La Fabrik.

La responsabilité de La Fabrik ne saurait être retenue si le serveur du Fournisseur était indisponible pour des raisons de force majeure, incluant notamment la défaillance de longue durée du réseau public ou privé de distribution d'électricité, la défaillance du réseau public ou privé de télécommunications, la perte de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend le Fournisseur et le Client.

En cas d'incident grave portant atteinte au bon fonctionnement de la plateforme d'hébergement, La Fabrik s'efforcera de prendre toute mesure nécessaire auprès de son fournisseur en vue d'assurer le maintien du service.

La Fabrik ne peut pas être tenue responsable de préjudices tels que préjudice commercial, perte de Clientèle, perte de commande ou perte d'image de marque. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts auquel La Fabrik pourrait être condamnée est limité au montant annuel du contrat d'hébergement conclu.

Article 6 Devis

La Fabrik établit un devis avant toute prestation de services qui précise les travaux qui seront réalisés, leur nature et leur objet (en référence au cahier des charges défini).

Pour la réalisation de ses missions, La Fabrik peut faire appel à des prestataires extérieurs. Les prestations fournies s'entendent :

- Hors achat de nom de domaine et hors hébergement.
- Hors droit de propriété intellectuelle

Les tarifs mentionnés sur le devis s'entendent en Francs XPF et Hors Taxe. Les tarifs sont garantis sans variation à la signature de la commande, sauf application cas de force majeure.

Chaque devis est retourné signé par le Client par le responsable habilité, daté et accompagné de la mention « bon pour accord » ainsi que du tampon de la société, par email ou par courrier. L'acceptation du devis matérialisée par la signature du devis, emporte acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

S'il s'agit d'un bon de commande émis par le Client, il sera accepté par La Fabrik s'il correspond au devis émis et devra comporter les références du devis ce qui équivalra à acceptation des Conditions Générales.

Les prix et les délais de réalisation sont valables UN (1) mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables lors de l'acceptation par le Client.

A partir du moment où le Client valide sa commande par la signature du devis, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve de prix, la mission confiée à La Fabrik.

Modification

La prestation comprend uniquement les services spécifiés dans le devis et approuvés par le Client. Aucun devis ne peut être modifié sans l'accord express de chacune des deux parties.

Toute modification ou ajout ultérieur apporté au devis initial fera l'objet d'un nouveau devis et/ou d'une nouvelle facturation.

Toute modification de devis demandée par le Client et approuvée par la Fabrik pourra donner lieu à des délais de livraison supplémentaires.

Dans le cas où des modifications, retouches et autres prestations prévues au devis devaient engendrer un temps de réalisation excessif par rapport au délai normalement nécessaire, comme par exemple l'exploitation des fichiers et documents fournis par le Client, une majoration au tarif horaire sera appliquée au prorata du temps passé.

Annulation

En cas d'annulation des services de La Fabrik par le Client après la signature et la réception du devis/ et avant le démarrage des travaux, un pourcentage d'un montant de TRENTE POUR CENT (30 %) du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

En cas d'annulation des services de La Fabrik par le Client pendant la réalisation des travaux, La Fabrik se réserve le droit de retenir une somme au prorata des travaux effectués.

Si l'annulation ou la rupture d'un contrat est du fait de La Fabrik et ne découlent pas d'un cas de force majeure, ou si les raisons de l'annulation ne sont pas du fait du Client (comportement illicite, défaut de paiement,...), La Fabrik s'engage à reverser au Client l'intégralité des sommes perçues dans un délai de QUINZE (15) jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture.

Article 7 - Conditions de paiement

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé selon les modalités suivante :

- par chèque établi au nom de La Fabrik
- en ligne sur le site pay.la-fabrik.nc
- par virement bancaire

Code banque	Code guichet	Numéro de compte
17499	00013	21622302015

- Banque : BCI Nouméa mairie
- Domiciliation : BCI Nouméa mairie
- Nom du propriétaire du compte : La Fabrik SARL
- Code IBAN : FR76 1749 9000 1321 6223 02015

Sauf disposition contraire, le règlement de la facture intervient pour moitié (50%) à l'acceptation du devis et le solde (50%) dans les TRENTE (30) jours suivant la date de la réception de la facture, sauf délai supplémentaire prévu et accepté par La Fabrik.

A défaut de règlement de toute facture à échéance, des intérêts de retard seront dus en sus du principal.

Les intérêts seront exigibles de plein droit, suivant la date du règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, selon le taux d'intérêt légal, qui s'appliquera sur les sommes non réglées au prorata du nombre de jours de retard.

Article 8 – Obligations des parties

Obligations du Client

Le Client s'engage à communiquer à La Fabrik la totalité des renseignements nécessaires à l'exécution des missions objet du devis selon les spécifications demandées par La Fabrik et notamment les codes d'accès à son serveur d'hébergement, son site internet etc....

Le Client s'engage à transmettre tous les éléments (non exhaustivement : textes, images, vidéos et sons...) nécessaires à la réalisation de la mission et à coopérer de bonne foi avec La Fabrik en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandée par La Fabrik. Le Client s'engage à remettre des contenus exploitables en format .word et numérique tel que spécifiés par La Fabrik, par clé USB ou via la plateforme de partage de données dropbox.

La réalisation de la mission de la Fabrik ne pourra débuter qu'à compter de la réception de ces éléments. La Fabrik ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non-respect de cet engagement par le Client.

Le Client s'engage à fournir à La Fabrik, sous un délai de UN (1) mois après la date de l'acceptation de l'offre, tous les éléments nécessaires à la réalisation du devis accepté (textes, photos et vidéos et illustrations). Passé ce délai, la facture finale sera majorée d'un supplément de CINQ POUR CENT (5%) de son montant total par tranches de DEUX (2) mois écoulés.

Le Client assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par La Fabrik, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur.

Le Client assure qu'il est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et plus généralement des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle La Fabrik dans le cadre de sa mission, et garantit La Fabrik contre tous préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de tout tiers.

Le Client s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies à La Fabrik qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet La Fabrik ou par toute autre personne.

Obligations de La Fabrik

La Fabrik exécutera sa mission dans le strict respect du devis accepté par le Client, des règles de l'art avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité. Elle mettra en œuvre les moyens humains et techniques adéquats et nécessaires, formulera toutes remarques, commentaires et/ou suggestions permettant d'améliorer l'efficacité de sa mission.

La Fabrik travaille dans un esprit d'accompagnement de ses Clients et toutes ses actions concourent à apporter les moyens de mener à bien ses missions pour ses Clients. La Fabrik ne s'engage qu'à une obligation de moyens.

La Fabrik s'engage à apporter un soin particulier à la sécurisation des données fournies par le Client.

Article 9 - Propriété Intellectuelle

Les droits d'exploitation ne seront concédés qu'au moment du paiement effectif et total du prix convenu au devis / bon de commande.

Conformément au Code la Propriété Intellectuelle ne seront cédés au Client pour l'œuvre décrite que les droits patrimoniaux explicitement énoncés dans le devis.

Il est rappelé que le droit moral d'une création (comprenant entre autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière inaliénable, perpétuelle et imprescriptible. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon.

Le Client est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2ème du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Client s'engage en conséquence à faire figurer sur les pages de son site internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des textes et/ou images reprises et à effectuer toutes les demandes nécessaires, conformément à la loi française en vigueur.

Le Client s'engage à ne fournir à La Fabrik que des documents réels et représentatifs de son entreprise et non des ressources en provenance de la concurrence.

Article 10 - Livraison et achèvement des travaux

La durée de la prestation à réaliser est évaluée à réception de l'ensemble des éléments de production validés par les deux parties (contenus, acompte financier).

Toute modification du fait du Client apportée postérieurement à la signature du devis et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l'objet d'une réévaluation des délais de livraison.

La Fabrik s'engage à respecter au mieux le délai annoncé et à informer régulièrement le Client de l'avancée des travaux. Le Client ne peut exiger de La Fabrik ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. Le Client reste redevable de la somme prévue.

Le délai de livraison ne dépend pas uniquement de La Fabrik mais aussi du Client à qui il appartient de fournir les éléments nécessaires à la réalisation des travaux (documents, codes d'accès au serveur d'hébergement, etc...). La Fabrik décline toute responsabilité en cas de retard occasionné par le Client par suite de transmission insuffisante ou tardive de ces éléments. La Fabrik se réserve le droit de suspendre toute commande dans l'attente des éléments du Client devant figurer dans le cadre de celle-ci, sans préjudice ni contrepartie financière et sans que cela ne constitue un motif de résiliation de la commande.

Dans le cas où le Client mettrait un temps anormalement long à fournir les éléments nécessaires à la bonne exécution du contrat, La Fabrik se réserve le droit d'éditer une facture intermédiaire pour les travaux déjà réalisés.

Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le Client, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

La Fabrik informera le Client par courriel de la mise en ligne du site internet. Le courriel de mise en ligne signifiera l'achèvement des travaux.

Durant QUINZE (15) jours suivant la mise en ligne du site internet, le Client pourra demander des modifications mineures du contenu

du site, c'est-à-dire la légère modification des textes (fautes d'orthographe, changement de mots ou modification de phrases, etc...). Les changements plus importants de type ajout de paragraphes entiers feront l'objet d'une nouvelle facturation.

Toute modification ou annulation de prestation par le Client donnera lieu à un courriel de confirmation de la part de La Fabrik.

Article 11 – Garantie

La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le contrat/devis signé et accepté par le Client.

Le Client doit vérifier le bon fonctionnement de son site internet dès la mise en ligne officielle et transmettre à La Fabrik les dysfonctionnements constatés.

La Fabrik s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations.

Toutefois, l'obligation de garantie de La Fabrik est exclue dans les cas constatés de dysfonctionnements suivants :

- Dus à une mauvaise utilisation du Client ;
- Suite à une intervention du Client ou d'un tiers autre que La Fabrik ;
- correspondants à une clause de non responsabilité des présentes Conditions de Vente ;
- suite à une négligence, à un défaut de gestion ou de maintenance du Client.

Le Client dispose de QUINZE (15) jours à compter de la mise en ligne officielle de son site internet, et/ou de la livraison d'une prestation annexe, pour faire jouer la présente garantie en cas de dysfonctionnement constaté.

Article 12 - Responsabilité

La Fabrik n'a aucune obligation de contrôle sur les modifications apportées sur le site internet par le Client ou par toute autre personne ne travaillant pas pour La Fabrik.

Le Client est tenu de relire très attentivement ses textes avant de les transmettre à La Fabrik (orthographe, majuscules, singulier/pluriel, tournures de phrases...). A la livraison du site internet, si les modifications demandées par le Client sur les textes s'avéraient importantes, La Fabrik se réserve le droit de facturer un supplément au prorata du temps supplémentaire passé, après en avoir averti le Client par courriel.

Le Client, ou la personne désignée par lui, administrant le site internet par l'ajout de pages, d'articles et de médias est tenu de tenir en bon ordre la bibliothèque de médias. La Fabrik ne sera en aucun cas responsable de la perte de données suite à une négligence du Client.

La Fabrik décline toute responsabilité quant au bon maintien du site internet si le Client réalise lui-même les mises à jour. Si le site internet venait à subir quelque dommage ou dysfonctionnement suite à l'intervention du Client, La Fabrik émettra une facture correspondante aux travaux nécessaires pour le bon fonctionnement du site internet.

Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services de La Fabrik.

Seul le Client est dit « responsable » de son site internet et ce dès la mise en ligne. La responsabilité de La Fabrik sera en conséquence entièrement dérogée à partir de la livraison du site internet.

Le Client est propriétaire du site internet et est libre de la gestion du contenu et de l'administration. Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants : les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels.

La Fabrik ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet.

La Fabrik décline toute responsabilité légale et morale si le Client a trompé La Fabrik quant au futur contenu du site (contraire aux bonnes mœurs ou à contenu illégal), que ce soit en cours de mission ou après.

En aucun cas, la responsabilité de La Fabrik ne pourrait être engagée pour les préjudices indirects, tels que les préjudices financiers ou commerciaux, perte de commandes, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéfécies ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système).

La Fabrik ne saurait être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité temporaire ou permanente, partielle ou totale d'une boutique de commerce électronique.

La responsabilité de La Fabrik ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le Client des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.

La rédaction de « mentions légales », de « conditions d'utilisation », de « conditions générales de ventes » (...), au même titre que tout contenu ne rentre pas dans le cadre du contrat. En aucun cas, la responsabilité de La Fabrik ne pourra être engagée pour défaillance ou manquement de mise en ligne de contenu à caractère contractuel par le Client.

La Fabrik décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du Client ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du Client (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au Client) ; de dommages que pourraient subir les équipements du Client, La Fabrik n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un service de maintenance, La Fabrik se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité au site internet sans droit à indemnités. Cependant, La Fabrik s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption. La Fabrik est non responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service.

La Fabrik ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant La Fabrik s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du Client dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.

Article 13 – Non-souscription au service de Maintenance

Si un contrat de maintenance n'est pas pris ou reconduit par le Client, la responsabilité du La Fabrik envers le site internet du Client est totalement dérogée.

Les mises à jour sur le site internet deviennent à la charge du Client. Etant donné que le Client devient le seul administrateur de son site internet et qu'il peut faire des erreurs, la stabilité du site internet n'est pas garantie dans le temps.

Si aucun contrat de maintenance n'était souscrit par le Client et en cas de problème technique ultérieur ou si le site devait être installé à nouveau sur le serveur d'hébergement, un nouveau devis sera établi par La Fabrik pour résoudre et réparer le problème constaté. Le Client sera libre d'accepter ce devis ou de choisir un autre fournisseur.

Article 14 – Formation

A la demande du Client, La Fabrik est en mesure de lui apporter une formation de base, 1 semaine à compter de la livraison, à la gestion de son site internet. Cette formation doit permettre au Client de rajouter sur son site des articles, des pages et/ou d'effectuer des modifications de textes, ajout/suppression de photos, etc... En aucun cas, cette formation ne prétend apporter une formation complète à la création et à la gestion de site internet. Le coût de cette formation sera défini dans le devis.

Article 15 - Obligation d'information

Le Client s'engage à informer, par écrit, La Fabrik de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).

Article 16 - Non-Sollicitation du Personnel

Sauf accord donné au préalable et par écrit, chaque partie renonce à formuler toute proposition d'embauche ainsi qu'à engager ou à faire travailler, soit directement, soit indirectement, tout collaborateur de l'autre Partie, qu'il soit salarié ou non. Cette renonciation est valable pendant toute la durée de la mission entre les Parties ainsi que pendant les DOUZE (12) mois qui suivront leur cessation.

Dans le cas où une Partie ne respecterait pas cette obligation, elle s'engage à dédommager l'autre Partie en lui versant immédiatement une somme forfaitaire égale au total des appointements bruts (charges patronales incluses) que ce collaborateur aura perçus pendant les douze mois précédant son départ.

Article 17 - Protection des données / RGPD

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties sont tenues de respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 1^{er} juin 2019 (ci-après le « RGPD »).

La Fabrik ne peut être tenue responsable de l'interprétation et de l'utilisation qui seront faites par le Client de la réglementation RGPD. Elle n'est tenue qu'à une obligation de moyen pour assister son Client dans la mise en conformité de son site internet ou/et de son application et/ ou de l'intranet.

Sa responsabilité ne pourra être engagée dans l'hypothèse où :

- Le Client utilise des services externes dont La Fabrik n'a pas eu connaissance ou dont elle n'est pas à l'origine de l'utilisation et/ou de l'intégration
- Les services externes concernés ne permettent pas la suppression ou la modification des traceurs de suivi
- l'un des fournisseurs de La Fabrik n'a pas respecté ses propres obligations vis à vis du RGPD
- le nouveau règlement sur la protection des données venait à évoluer

Le Client reconnaît donc par la présente que la prestation d'assistance à la conformité RGPD proposée par La Fabrik ne le soustrait en aucun cas de ses propres obligations liées au RGPD, et qu'en tout état de cause, elle ne concerne que la mise en conformité de son site internet et pas les autres obligations auquel il est soumis.

Au sens du « RGPD », le Client est dénommé le responsable du traitement et La Fabrik le « sous-traitant ».

La Fabrik s'engage à respecter l'ensemble des directives et préconisations dictées par le Client au titre de ces aspects. Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à

la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au responsable de traitement.

Le Sous-traitant s'engage à :

- Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) faisant l'objet des présentes.
- Traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement. Si le Sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat.
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité, et prennent en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

Le Sous-traitant peut confier la réalisation d'une partie du traitement à un tiers pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Le sous-traitant s'engage à ce que le tiers présente les garanties suffisantes au regard des exigences du « RGPD ».

En tout état de cause, les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Au terme des Prestations de service relatives au traitement de ces données ou à l'issue du Contrat, les Parties définiront d'un commun accord le sort des données personnelles : destruction, restitution ou conservation en fonction de la réglementation applicable, des possibilités techniques, des options de prestations retenues et des coûts financiers associés. La restitution des données à caractère personnel doit se faire selon le format imposé par le Responsable de traitement défini au moment de ladite restitution.

En cas de violation des données à caractère personnel le responsable de traitement et le sous-traitant s'en informe dans les meilleurs délais. Ils mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour faire cesser la violation, et prévenir tous les intéressés.

Le sous-traitant s'efforce de mettre en place toutes précautions utiles pour préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles traitées et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, détruites ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les mesures de sécurité technique et organisationnelle conformes à l'état de l'art, ont été instaurées.

Le sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement.

Le Sous-traitant met à la disposition du Responsable de traitement les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations dans le cadre du RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, aux frais du Responsable de traitement. Toutefois, en cas de manquement à ses obligations les coûts incombent au Sous-traitant.

Le sous-traitant communique au responsable du traitement des données le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données - Coordonnées du Délégué à la Protection des données : **Monsieur Mathieu DEREX** : dpo@la-fabrik.nc .

Article 18- mentions commerciales

A des fins promotionnelles et sauf interdiction expresse de la part du Client, La Fabrik est autorisée à mentionner le nom et à reproduire les marques et/ou signes distinctifs sur ses propres supports de communication, connus et inconnus à ce jour, et à se prévaloir des prestations qui ont été réalisées dans le cadre contractuel.

Un lien sera mis en place sur tout site web réalisé pour un Client renvoyant vers le site de La Fabrik : www.la-fabrik.nc/.

Article 19 - Confidentialité

Le Client et La Fabrik s'engagent réciproquement à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations et documents désignés comme confidentiels par l'autre partie, et auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution de la relation contractuelle.

Le Client et La Fabrik s'engagent réciproquement à faire respecter cette obligation par nos collaborateurs et sous-traitants éventuels.

Tout échange d'informations confidentielles sera effectué par écrit signé de la partie qui aura reçu des pièces confidentielles.

L'obligation de confidentialité continuera pendant une durée de DOUZE (12) mois après l'expiration de la relation contractuelle. Elle deviendra caduque si l'information désignée comme confidentielle tombe dans le domaine public, est révélée au public par la partie qui l'avait désignée comme confidentielles ou par un tiers quelconque mais en dehors de toute intervention de la partie qui aura reçu l'information.

Article 20 – force majeure

La responsabilité de la Fabrik ne pourra être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un événement fortuit ou de force majeure.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de La Fabrik.

Article 21 - Litiges - Élection de domicile

Les présentes Conditions Générales de vente sont soumises au droit applicable en Nouvelle-Calédonie. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux compétents en Nouvelle-Calédonie.